



COMMUNIQUÉ

Objet : Nouvelle publication « Tri à la source des biodéchets : Retours d'expérience des collectivités locales ».

DOSSIER TECHNIQUE QUI DÉCOMPOSE LES SOLUTIONS DE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS.

Les obligations émanant de la Directive 2008/98/CE traduites dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) puis dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) imposent aux personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets de mettre en place un tri à la source des biodéchets au plus tard au 31 décembre 2023.

Certaines collectivités locales l'ont déjà mis en œuvre, sur tout ou partie de leur territoire. Le Cercle National du Recyclage et l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) ont souhaité mettre en lumière huit d'entre elles et présenter leurs retours d'expériences ainsi que la réglementation en vigueur dans le document :

Tri à la source des biodéchets : retours d'expérience des collectivités locales

Leurs retours d'expérience sont partagés à travers deux types de fiches :

- des fiches synthétiques résumant les points clés et offrant une vue condensée des expériences de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, de la Métropole de Lyon, du territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille Provence ainsi que de Nantes Métropole ;
- des fiches détaillées qui offrent une analyse approfondie, incluant des informations contextuelles, les étapes de mises en œuvre ainsi qu'une réflexion sur les solutions choisies par les collectivités suivantes : la Communauté Urbaine de Dunkerque, Dijon Métropole, la Métropole Européenne de Lille et le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse.

Les fiches sont illustrées et comprennent des données sur les coûts ainsi que des éléments de réflexion qui devraient permettre aux lecteurs de prendre des décisions éclairées.

Ce document est réservé aux adhérents du Cercle National du Recyclage. Il est consultable et téléchargeable sur le site www.cercle-recyclage.asso.fr, dans la rubrique « Dossiers techniques ».

Contacts presse

Cercle National du Recyclage : Bertrand Bohain, délégué général, bbohain@cercle-recyclage.asso.fr - 03.20.85.85.22

ASTEE : astee@astee.org

LE CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE EN BREF

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets. L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire. Au titre d'expert « déchets », le Cercle National du Recyclage se positionne également en tant que « lanceurs d'alerte » pour présenter aux différents acteurs « déchets » ainsi qu'aux pouvoirs publics un regard éclairé et des connaissances du terrain issues des échanges avec les collectivités territoriales, les syndicats de collecte et/ou de traitement, les SPL, les SEM, les organisations professionnelles et les associations environnementales et de consommateurs.

L'ASTEE EN BREF

Depuis 1905, l'association des professionnels de l'eau et de l'environnement, Astee, a su s'adapter aux évolutions de nos métiers, tout en restant fidèle à ses valeurs, qui sont la diversité de ses membres et la capacité à construire du consensus. Ainsi, l'Astee est un carrefour de réflexions, de rencontres, d'échanges et d'informations ouvert à l'ensemble des acteurs publics et privés. Elle promeut des solutions concrètes au bénéfice du développement durable des services publics de l'environnement. Elle est également sollicitée pour consolider des avis ou des recommandations aux pouvoirs publics.

Engagés dans la transition écologique, les membres de l'Astee se mobilisent et portent plusieurs projets dans le domaine des déchets, en particulier la mobilisation des acteurs et le relai de bonnes pratiques en matière de collecte des biodéchets en zones urbaines denses et la promotion de la réduction des émissions de GES. Un groupe de travail sur l'avenir des déchèteries verra également le jour dès octobre et l'Astee, avec le soutien de l'Ademe, organise une journée nationale sur la collecte des biodéchets en novembre 2023.

L'Astee édite également la revue TSM, Techniques Sciences Méthodes, revue francophone à portée technique et opérationnelle. TSM permet aux spécialistes de l'environnement de diffuser et valoriser, auprès d'un large lectorat, leurs travaux et expériences. En 2023, TSM lance une nouvelle partie intitulée « Partage Opérationnel » présentant des cas concrets de réalisations pratiques et transposables et répondant à une problématique technique.
